

INFORMATION IMPORTANTE



Une nouvelle consigne **POUR** **LES COQUILLES** **DES FRUITS** **DE MER**



Vos déchets alimentaires sont triés pour valorisation sur ce marché.

C'est ainsi que sont collectés les restes de viandes, de fruits et légumes, de boulangerie, de produits laitiers, de fromages, de fleurs...

Si les restes de poissons, les écailles et les carapaces des crustacés font partie également des déchets valorisables,

les coquilles des fruits de mer ne peuvent plus être acceptées pour cette collecte des déchets alimentaires. En effet, leur surface coupante et abrasive nuit particulièrement à l'extraction de la pulpe des déchets alimentaires sur les sites de traitement.

Désormais, vous êtes invités à respecter cette nouvelle consigne, afin de maintenir une bonne qualité de valorisation de ces déchets.

UNE QUESTION ?

Le placier est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

MERCI !

Grâce à votre participation à cette pratique vertueuse, vous contribuez à la production d'énergies renouvelables (biogaz, électricité), de compost et d'engrais naturel.

BIEN TRIER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

VIANDES ET POISSONS

- charcuteries, abats, petits os, viandes, restes de découpe, peaux
- poissons, mollusques et crustacés
- têtes, écailles, arêtes, oeufs, algues, carapaces



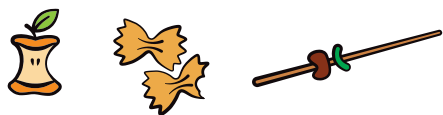
FRUITS ET LÉGUMES

- fruits et légumes (abimés ou non)
- épluchures, fanes, feuilles



RESTES DE REPAS

- restes de : fruits et légumes, poissons, crustacés, viandes, riz, pâtes, frites, fruits secs
- bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)



DÉCHETS INTERDITS



PRODUITS BOULANGERS

- farine, pâtisseries, viennoiseries, gâteaux, pains et pâte à pain
- œufs et coquilles d'œufs
- chocolat, crème, fruits et épluchures de fruits



PRODUITS LAITIERS ET FROMAGES

- fromages, crème, yaourts, beurre
- œufs



FLEURS

- fleurs, tiges, feuilles
- écorces



AUTRES

- marc de café, thé (en vrac ou en sachet)

